

Consignes de tri et gestion des bennes mobilier - 2023

Mars 2023



A déposer dans la benne mobilier

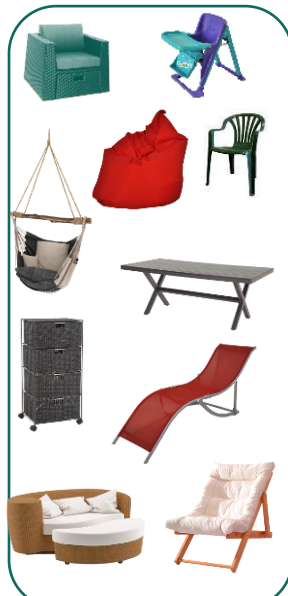
**Connaître
les produits couverts**

Pour en savoir plus, découvrez la liste des 12 catégories d'éléments d'ameublement et d'agencement du périmètre [ici](#).

Mobilier Intérieur



Mobilier extérieur



Éléments d'agencement, tapis, stores



Literie



Couettes, oreillers, rideaux et voilages

A ensacher en amont dans le sac de collecte dédié

Nouveauté 2023 !



Le mobilier peut être déposé dans la benne quelque soit son état : meubles cassés, abîmés, en morceaux, sales, déchirés...

Les planches de bois provenant d'une étagère sont à mettre dans la benne Ecomaison.

Les DEA métaux peuvent être mis dans la benne métaux de la déchèterie.

Mise à jour : mars 2023

A ne pas déposer dans la benne mobilier

Pour les collectivités en contrat DEA uniquement

Déchets bois non mobilier

Huisseries
Portes
Volets
Parquets
Bois de charpente
Palette
Chutes de bois (hors panneaux à la découpe)



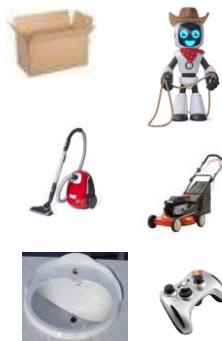
Accessoires Articles de sports et loisirs

Bibelts
Miroirs
Tableaux
Cadres photos
Sièges auto
Poussettes
Vélos...



Autres

Emballages de meubles
Vasques
Déchets électroniques,
électriques et
thermiques
Articles ménagers...



Jouets Articles de bricolage- jardinage

Jeux intérieur et
extérieur
Pots en plastique,
arroseurs, tuyaux
d'arrosage...



- X Les meubles de rangement doivent être vidés de leur contenu.
- X Les vasques et éviers doivent être retirés
- X Les éléments électriques et électroniques encastrés doivent être retirés si possible.

- X Pour être pris en charge, les jouets et articles de bricolage et jardinage usagés nécessitent la signature de nouveaux contrats avec Ecomaison.